

Vincent FRISCH  
Huissier de Justice

52, route de Bischwiller  
B.P. 70158

67304 SCHILTIGHEIM

Tél : 03.88.83.13.23

Fax : 03.88.83.04.59

CDC N° 40031 00101 0000173164 F  
58

etude@frisch-huissier.fr

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

\*Expédition\*

### Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Art 4444	25.74
SCT	7.67
Total H.T.	33.41
T.V.A à 20 %	6.68
Lettre	1.50
Total TTC	41.61

### Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Art 4444	25.74
SCT	7.67
Total H.T.	33.41
T.V.A à 20 %	6.68
Total TTC	40.09

Art. 6er 7: Droits fees  
Calculé sur la somme de sans obligation pénalisée €  
Art. 11: Frais de déplacement (SCT)  
Art. 11: Droit d'Engagement des Procureurs  
Lettre: Affranchissement

Acte non soumis à la taxe



PAIEMENT SECURISE EN  
LIGNE

24H/24H 7J/7J PARCB  
<https://www.jepaieparcb.com/>  
Sélectionner B10 FRISCH



## SIGNIFICATION

Tarté par le Décret n° 96-1000 du 12/12/96 (article 1 - V° 26)

LE :  
DEUX MILLE DIX HUIT

Dir huit juin

Je, Vincent FRISCH, Huissier de Justice, 52 route de Bischwiller BP 70158 67304 SCHILTIGHEIM, soussigné,

A :  
Association UNSER LAND dont le siège social est 18 A Rue Principale 67300 SCHILTIGHEIM pris(e) en la  
personne de Madame MUCHEBACH Andrée, Présidente  
Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification ci après annexée.

A LA DEMANDE DE :  
REGION GRAND EST dont le siège social est Place Gabriel Huguier 57000 METZ, agissant poursuites et  
diligences de son Président en exercice  
Elisant domicile en l'Etude de l'Huissier de Justice soussigné

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT COPIE :  
D'un courrier de mise en demeure signé par Monsieur le Directeur Général des Services de la Région GRAND  
EST en date du 15 juin 2018.

### TRES IMPORTANT

La Région GRAND EST vous mets en demeure de cesser immédiatement toute utilisation du logo de la  
Région GRAND EST et de retirer sa reproduction sur tout support dans un délai de HUIT JOURS à compter  
de la date portée en tête de la présente.

Vous déclarez que la présente signification est faite à tels fins et égards que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

UNSER LAND  
Madame Andrée MUNCHENEACH,  
Présidente  
16 A rue Principale  
67300 SCHILTIGHEIM

*Courrier signifié par voie d'huissier*

Strasbourg, le 15 JUIN 2018

Madame la Présidente,

J'ai récemment constaté que votre parti UNSER LAND reproduit intégralement le logo institutionnel de la Région Grand Est sur de nombreux supports (page Facebook et site Internet du parti, panneaux publicitaires...) à l'appui de sa nouvelle campagne de promotion.

En vertu du droit applicable, je vous informe que la Région Grand Est est l'unique propriétaire de ce logo qui a fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle en qualité de marque le 2 septembre 2016.

A ce titre, toute utilisation de ce logo, à quelque fin que ce soit, par une personne physique ou morale, est strictement soumise à l'obtention d'une autorisation expresse et préalable de l'Institution Régionale.

En l'absence d'une telle autorisation, il apparaît que la reproduction du logo de la Région Grand Est par votre parti, notamment sur les supports sus évoqués, peut être qualifiée de contrefaçon engageant votre responsabilité au sens des articles L. 713-2 et L. 716-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Cette reproduction du logo régional étant, en outre, associée à une campagne de communication de votre part portant atteinte à l'image de la Région Grand Est, **je vous mets en demeure de cesser immédiatement toute utilisation du logo de la Région Grand Est et de retirer sa reproduction sur tout support dans un délai de huit jours à compter de la signification du présent courrier.**

Région Grand Est

Adresse postale  
Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex  
TÉL. 03 88 5 68 67

Maison de la Région - 5 rue de Jéricho  
CS 70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
TÉL. 03 28 70 31 31

Maison de la Région - place Gabriel Pochard  
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01  
TÉL. 03 87 43 67 67

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)



**A défaut, la Région Grand Est se verra dans l'obligation d'engager à votre endroit les poursuites qui s'imposent.**

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional

  
François BOURGARD  
Président du Conseil Régional

NRéf : 2016- 209  
Affaire suivie par Catherine JUNG  
03 87 33 63 96  
catherine.jung@grandest.fr

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*